



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 6178

## Texte de la question

Mme Joëlle Huillier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le développement du service auto-train. L'article 12 de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement précise qu'« afin de rendre plus attractif le transport ferroviaire pour les voyageurs, l'État encouragera le développement du service auto/train ». Or contrairement à l'objectif affiché, la SNCF a supprimé plusieurs liaisons auto/train entre villes de province entre 2009 et 2010 et d'importants bassins de population comme l'Arc alpin ne bénéficient toujours pas de ce service qui constitue pourtant une alternative à la route et à la location de voiture en gare. Elle lui demande donc si le Gouvernement compte solliciter un développement du service auto/train auprès de la SNCF ainsi qu'une diminution des tarifs et la mise en disposition de sillons supplémentaires dédiés auprès de RFF.

## Texte de la réponse

S'agissant des liaisons transversales auto-train, l'entreprise publique a été amenée, depuis 2010, à recentrer son activité auto-train sur les relations et les périodes les plus fréquentées. Cependant, elle a parallèlement engagé un plan d'action pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité de son offre : information en ligne sur les heures de chargement et de déchargement du véhicule, création d'un service voiturier, permettant au voyageur de ne pas se déplacer pour déposer ou récupérer son véhicule, etc. La politique tarifaire a également été réorientée : le prix moyen est plus bas et la gamme est élargie, en fonction du jour de son départ et de l'anticipation de son achat, alors qu'auparavant, il était uniquement proposé un tarif en basse saison et un autre en haute saison. L'ensemble de ces mesures a contribué à l'accroissement du trafic auto-train qui a progressé de 14 % entre 2008 et 2011. Attaché au développement du service auto-train, le Gouvernement sera attentif à ce que ce mode de transport écologique réponde au plus près des attentes et des besoins des usagers et qu'il en soit fait une exploitation équilibrée et de qualité par l'entreprise publique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Huillier](#)

**Circonscription :** Isère (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6178

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 29 janvier 2013

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2012](#), page 5356

**Réponse publiée au JO le :** [12 février 2013](#), page 1643